

MAIRIE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ 2018-234 TEMPORAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE TURGOT À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU GAZ

LE MAIRE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise SOCALIM en date du 30 octobre 2018, relative à l'exécution de travaux rue Turgot, au droit du numéro postal 77, dans le cadre de travaux de branchement gaz ;

Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue Turgot, **du lundi 19 novembre 2018 à 8^h00 au vendredi 30 novembre 2018 à 17^h00**, en raison de l'exécution de travaux de branchement gaz ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules rue Turgot, sur le tronçon compris dans l'emprise et aux abords des travaux sera mise en alternée et réglée par panneaux B15/C18, **du lundi 19 novembre 2018 de 8^h00 au vendredi 30 novembre 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules dans l'emprise des travaux sera interdit de jour comme de nuit, **du lundi 19 novembre 2018 à 8^h00 au vendredi 30 novembre 2018 à 17^h00**, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise **SOCALIM** est chargée d'apposer et d'entretenir la signalisation réglementaire sur le chantier en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire, sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC et VD).

ARTICLE 4^o : Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 5 novembre 2018

Le Maire,

Jean-Paul DURET



Publié en Mairie le 6.11.2018